

De : Olivier MASSON <>

Envoyé : lundi 18 mai 2026 10:23

À : @agglo-montargoise.fr; contact@agglo-montargoise.fr

Cc : contact@montar.fr; secretariat maire Montargis <@montargis.fr>; elif gokhan <>; @amilly45.fr

Objet : Courrier à propos du port St Roch et de la caserne Gudin

Montargis, le 18 mai 2026

Monsieur le président,

Nous revenons vers vous pour évoquer le sort de la caserne Gudin et du port St Roch. Comme nous l'avons plusieurs fois exprimé publiquement, nous ne sommes pas opposés à tout projet concernant ces sites s'ils préservent la légalité et les intérêts à court et à long terme de l'agglomération et de ses habitants. Nous avons d'ailleurs rencontré le député à sa demande qui souhaitait connaître notre position sur ce sujet.

Nous avons reçu ce matin un rappel pour le paiement d'une condamnation au titre de l'article 700 d'un montant de 1500€ suite au jugement du tribunal administratif d'Orléans du 22 octobre 2025. Nous sommes surpris de cette demande puisque nous avons fait appel de la décision. Nous vous demandons de soumettre une délibération au conseil communautaire pour décider d'une remise gracieuse ou d'une dispense de paiement. Dans le cas où cette délibération ne serait pas adoptée ou non soumise au vote, nous vous demandons de nous laisser un temps raisonnable (deux mois) pour organiser un appel aux dons. A cette occasion, nous expliquerons publiquement les raisons de notre recours.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée,

Olivier Masson, président d'engagement citoyen pour le Montargois (ECM)

Copie :

- Monsieur le maire de Montargis
- Monsieur le maire d'Amilly
- Alphonse Proffit
- Elif Gökhan, présidente de l'UPAME